

Le Comité régional organise une formation de base **Tronc Commun** pour les personnes âgées de 14 ans dans l'année civile 2021 de GRS.

<b>Organisateur</b>	<b>Comité Régional Bourgogne – Franche-Comté et Commission Technique Régionale</b>
<b>Public concerné :</b>	Age : <b>14 ans en 2021</b> Fonction : <b>Tout public</b> Pré-requis : <b>avoir pris connaissance des documents de formation tronc commun</b>
<b>Contenu :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents du juge</li> <li>• Généralités (GRS/FSCF)</li> <li>• Les devoirs et qualités et obligations du juge</li> <li>• Règlements</li> <li>• Niveaux de juges</li> <li>• Les jurys</li> <li>• Engins</li> <li>• Technique corporelle/engin et spécificités des ensembles</li> </ul>
<b>Lieu, dates et horaires :</b>	Lieu : <b>Visio-conférence – Le lien sera envoyé aux inscrits</b> Date : <b>Dimanche 10 octobre 2021</b> Horaires – <b>Accueil : 08 h 50 Début : 09 h 00 – Fin : 12 h 00</b>
<b>Conditions de repas et d'hébergement :</b>	
<b>Amener :</b>	Avoir un ordinateur avec micro et caméra allumés. De quoi prendre des notes, les documents fournis pour la formation, aménagements du code FIG 2017-2020, Programme national 2021-2022, programme régional et départemental.
<b>Contact le jour du stage</b>	<b>MEILLIER Cathelyne – 06 29 96 21 83 – cathelyne.meillier@gmail.com</b>
<b>Inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date limite d'inscription : <b>05/10/2021</b></li> <li>• Date limite de retour des autorisations et de règlement : <b>07/10/2021</b></li> <li>• Coût : <b>5 €</b></li> </ul> <p><b>Inscription directement sur le site internet (pour les associations de Bourgogne-Franche-Comté)*</b> A régler par virement : <b>Le RIB est disponible sur l'accusé de réception de demande d'inscription</b> Code à indiquer avec le paiement par virement : <b>GRS-JUGESTC-10/10/2021</b> Aucune inscription n'est prise en compte sans règlement. <b>Pour toute demande d'information concernant les stages : <a href="mailto:stages@fscf-bfc.fr">stages@fscf-bfc.fr</a></b></p>
<b>Autorisation parentale :</b>	<b>À joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e).</b> Elle doit être remplie par les parents ou tuteurs et arriver au siège <b>avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.</b> Elle est accessible « <b>pré-remplie</b> » lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations- <b><a href="#">Formulaire vierge</a></b>
<p>* Pour toute inscription par internet un accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). * <b><a href="#">Mode d'emploi pour s'inscrire depuis l'instance internet</a></b> Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.</p>	

En cas de besoin, vous pouvez nous contacter au Comité Régional.  
Avec nos cordiales salutations.

**Marc LÉCHENNE**  
Président du Comité Régional  
**Jean-Pierre ARNOUD**  
Chargé de formation

**MEILLIER Cathelyne**  
**MILLET Marion**  
Responsable-s de commission